



Piocel 63120 SAUVIAT

Contrat d'Engagement  
PRODUCTEUR - AMAPIEN

ECOCERT jusqu'au 31/03/2023

Produits : **Jus**  
Période du : 2ème semestre 2022

Le Producteur :

**BODINEAU Laurent**  
**BIOVERGER de PIOCEL**  
**Piocel 63120 SAUVIAT**  
**06 83 58 33 30**  
[contact@bioverger.com](mailto:contact@bioverger.com)

L'Amapien :

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

E-mail : .....

Le référent Jus :

Contenu du contrat :

- le producteur mentionné s'engage à produire dans le respect de la Charte des AMAP et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à apporter ses produits sur le lieu de distribution indiqué, au jour convenu,
- le présent contrat est passé pour la fourniture de **jus de fruits et compotes**,
- il est établi pour une durée de six mois, entre l'amapien et le producteur.

Termes du contrat :

**1) La livraison**

Les livraisons ont lieu le 3<sup>ème</sup> troisième vendredi de chaque mois de 18h00 à 19h30 dans l'ancienne salle de judo.

**2) Les modalités de paiement**

Les jus de fruits sont livrés par carton de 6 bouteilles de 1 litre, les compotes sont livrées individuellement. Commande payable à l'avance, par chèque (à l'ordre de Laurent BODINEAU) ou en espèces lors de la signature du contrat.

Date		21/10/22	18/11/22	16/12/22
Jus	Tarifs €			
Pomme	3			
Poire	3			
Pomme-poire	3			
Pomme-myrtille	4,5			
Pomme-fraise	4,5			
TOTAUX				

Reçu .....chèque(s) pour un montant de.....euros.

Etabli en deux exemplaires le .....à.....

Signatures :

Producteur :

Amapien :